

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA,
Adrien BONNET à Philippe BERTRAND-DRIRA,
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 19 novembre 2015

N°2015-072

Objet : Dotation Transitoire d'Investissement 2015 - Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Rubrique : 7.5

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Par courrier en date du 27 février 2015, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle informe la commune de la mise en œuvre d'un fonds d'investissement transitoire pour l'année 2015, voté par l'assemblée départementale.

Cette notification valide l'attribution d'une dotation de 24 783 € pour la commune de Malzéville, dans le but de soutenir les dépenses d'investissement de la ville.

La nature des dépenses éligibles à ce fonds sont : toute dépense concernant des travaux ou des acquisitions inscrites en section d'investissement dans le budget communal. Plusieurs opérations peuvent être présentées, faisant l'objet d'un dossier unique.

La commune doit justifier d'un montant minimum de dépenses de 35 404 € Hors Taxe pour que la totalité de la subvention soit versée.

Le dossier doit être transmis dans les services du département pour le 15 décembre 2015 dernier délai.

Vu les inscriptions budgétaires en section d'investissement pour le budget 2015,

Vu la réalisation budgétaire à ce jour, notamment pour les dépenses dont les factures ont été réglées depuis le 1^{er} janvier 2015,

Il est proposé de valider le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Fourniture et pose de VPI à l'école Ferry : 18 650 €
Rénovation de l'éclairage de l'église Saint Martin : 10 458,90 €
Eclairage du parking du Cherisy : 6 571,26 €
TOTAL HT : 35 680,16 €

Recettes :

Dotation Transitoire d'Investissement : 24 783 €
Autofinancement : 10 897,16 €
TOTAL : 35 680,16 €

Il est proposé de solliciter la dotation transitoire d'investissement pour un montant de 24 783 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 12 novembre 2015,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **SOLLICITE** une subvention de 24 783 € au titre de la dotation transitoire d'investissement 2015 votée par le conseil départemental de Meurthe et Moselle, dans le cadre des dépenses précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document pour l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20151125-2015-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2015

Affichage : 02/12/2015

Bertrand KLING, Maire de Malzéville.



Le Maire,
Bertrand KLING

